



CONCOURS DE PÊCHE CARNASSIERS SUR LA SAÔNE

27 SEPTEMBRE 2025

**BATEAUX et FLOAT TUBE
CRECHES-SUR-SAÔNE**

Lieu de rendez-vous : GRAVIERE DES SABLONS

Mise à l'eau sur place ou à la descente du Pont d'Arciat

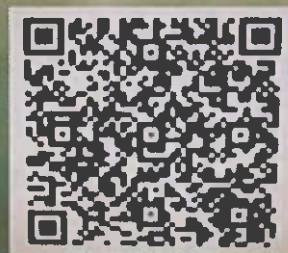
7 Heures de pêche en 2 manches : - 7h30 à 11h30
- 14h à 17h

Inscriptions : sur place

Pré-inscription : Helloasso

Tarifs inscriptions : 20€

Repas 15€ (Jambon grillé)



Dotations : 1^{er} 2 valises lithium 12V 50Ah 1800€

2^{ème} 150€ - 3^{ème} 100€ - 4^{ème} 75€

Bons d'achats, matériel de pêche

Renseignements complémentaires au 06.83.58.09.50

Concours aux carnassiers

Samedi 27/09/2025

En bateau ou float tube

**7 heures de pêche en deux manches : 7h30/11h30 et
14h00/17h00**

• Règlement

Les départs et retours se feront dans la gravière des Sablons à Crèches Sur Saône

Mise à l'eau:

Descente à bateau (près du pont d'Arciat) et descente de la gravière de Crèches sur Saône

Parcours de pêche:

du PK 69 au PK 76.5 (7,5 km) sur la Saône

gravières de Crèches sur Saône et Cormoranche sur Saône

Modes de pêche :

Conformes à la réglementation de la pêche seule **2 cannes en action de pêche par pêcheur maximum**

Vifs (poissons morts ou vivants)- appâts - leurres : Autorisés par la loi pêche

Formation des équipages:

Selon votre souhait (maxi **2** par bateau)

Communication :

Les numéros de portable des organisateurs et commissaires vous seront confiés avant le départ

Tous les équipages devront se conformer :

1-Le départ de chaque manche sera donné par le responsable nommé de l'organisation obligation de pointage le matin du concours pour confirmer votre inscription

2-Le retour doit se faire au point de départ à l'heure fixée de chaque manche

3- Les prises sont comptabilisées jusqu'à la fin de chaque manche donnée par le responsable nommé

de l'organisation. Les prises ultérieures à la fin de chaque manche, ne seront pas prises en compte.

Les cas de litiges seront à la discrétion des dirigeants du comité organisateur de l'épreuve, après consultation.

4- Respect de la réglementation fluviale sur la Saône notamment ancrage interdit dans le chenal.

5- Respect de la vitesse et des règles de navigation.

Moteur thermique interdit dans les gravières seul la navigation au moteur électrique est autorisée

6- Avoir les équipements de sécurité en conformité avec la réglementation en vigueur.

7-Respect des limites amont et aval : toute équipe vue en dehors des limites sera disqualifiée exception faite si

l'équipage est en train de combattre un poisson qui l'aurait entraîné au-delà des limites,

(téléphoner au commissaire au ferrage si proche des limites)

8- Taille des poissons comptabilisés à partir de :

Black bass 40 cm

Brochet 60 cm

Perche 20 cm

Sandre 50 cm

Silure 80 cm

Aspe 35 cm

Les poissons pris seront gardés vivants jusqu'à l'arrivée des commissaires et relâchés après avoir été homologués

Tout poisson mort ou présentant des traces de blessures causées par une captivité prolongée ou un gaffage ne sera pas pris en compte.

9- Le comptage des points, basé sur la longueur et le nombre de prises maximum par espèce

Pour une même espèce, on comptabilise au maximum les 5 plus grands poissons de la journée, sauf pour le silure les 3 plus grands poissons.

BONUS de 500 POINTS aux équipes qui arrivent à prendre trois espèces différentes (exemple : brochet / perche et aspe ou brochet / sandre et silure).

Le classement du concours sera basé sur le procédé : $\text{Coeff d'espèces} \times \text{Longueur (cm)} = \text{Points}$

Silure : Coeff. 0.5

Black bass - Brochet – Perche – Sandre - Aspe : Coeff. 1

En cas d'égalité au niveau des points, l'avantage sera donné à l'équipe ayant capturé le poisson ayant la plus grande longueur

10- Attribution des lots

Bien que le nombre de participants par embarcation ne soit pas imposé (c'est selon votre souhait) le classement se fera par embarcation au cumul des prises

Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification immédiate de l'équipe